



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Territoire et Patrimoines
Unité Environnement**

**PROJET DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE LA ROMIEU (32480)**

**AU TITRE DU LIVRE Ier I TITRE II « INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS »
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSULTATION DU PUBLIC

en application des articles L 123-2, L 123-19 et R 123-8 du code de l'environnement

La démarche est conduite par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Objet de la consultation :

La consultation du public porte sur la demande d'autorisation de défrichement de parcelles boisées au lieu-dit La Nauterie et Brussau, commune de La Romieu, portée par la société Cap Vert Solarénergrie. Le projet de défrichement, préalable à la création d'une centrale solaire au sol, est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

Lieu de la consultation :

Le dossier est consultable sur le **site internet de la préfecture du Gers (www.gers.gouv.fr)**, suivant les modalités fixées par les articles L 123-2, L 123-19 et R 123-8 du code de l'environnement.

Délai de consultation :

Le public dispose d'un **délai de 30 jours** (du 30/11/2020 au 02/01/2021) pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du dossier de consultation et de la note de présentation.

Les avis doivent être transmis **par courrier** à :

Direction Départementale des Territoires - Service territoire et patrimoines
19, place de l'ancien foirail – B.P. 342 - 32007 AUCH Cedex

ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : ddt-stp-foret@gers.gouv.fr

en précisant la mention « **consultation projet de défrichement à La Romieu (32480)** ».

Suites de la consultation :

Après dépouillement et analyses, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition sur le **site internet de la préfecture du Gers**.

Date de mise en ligne : 30/11/2020